

## COMPTE RENDU DU 12 NOVEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le douze du mois de novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de La Châtaigneraie, sur convocation en date du 5 novembre 2019, s'est rassemblé en lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas MAUPETIT, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Nicolas MAUPETIT, Marie-Jeanne BENOIT, Jean-Pierre TRICOIRE, Michel PETIT, Michel BIRONNEAU, Patrick DESLANDES, Joël BONNAUD, Claude MORIN, Catherine ARNAUDEAU, Patrick DOUILLARD, Chrystèle LEBRUN, Laure BLUTEAU, Manuella ROUET, Adrien SAIZ, Claude ALBERT, Hélène TURCAUD, Priscilla CHEVRIER.

SECRÉTAIRE : Hélène TURCAUD

ABSENTS EXCUSÉS : Vital LEMASSON, Stéphanie ROUSSEAU, Fabien LEROY, Céline BELLEAU.

ABSENTS : Joseph BONNEAU.

Stéphanie ROUSSEAU ayant donné pouvoir à Catherine ARNAUDEAU.  
Céline BELLEAU ayant donné pouvoir à Nicolas MAUPETIT.

---

### A – Compte-rendu de l'exercice des délégations du Maire

#### 1. Droit de préemption

Le Conseil est informé des dossiers déposés depuis le 8 octobre 2019 et pour lesquels il a été renoncé au droit de préemption :

- Terrain situé 22 rue du Fief de la Pénissière, Section ZB n° 88
- Terrain situé 2 rue de la Paix, Section AE n° 254
- Terrain situé 25 rue de la Chapotière, Section AD n° 661
- Terrain situé 25-27 rue du Châtenay, Section AI n° 157-476
- Terrain situé 19 rue Saint Jean, Section AD n° 147
- Terrain situé 17 rue des Genêts, Section ZA n° 471

### B – FINANCES

#### 1. Décision Modificative:

##### ❖ Budget assainissement n° 2

Le conseil à l'unanimité, **DECIDE** de modifier les prévisions budgétaires conformément aux tableaux ci-dessous.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b> FONCTIONNEMENT</b>				
D-023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement</b>	<b>0.00 €</b>	<b>6 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
R-70811 : Redevance d'assainissement collectif	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 000.00 €
<b>TOTAL R 70 : Ventes de produits fabriqués, prestat* de services, marchandises</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>6 000.00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>0.00 €</b>	<b>6 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>6 000.00 €</b>
<b> INVESTISSEMENT</b>				
R-021 : Virement de la section d'exploitation	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 000.00 €
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section d'exploitation</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>6 000.00 €</b>
D-2158 : Matériel spécifique d'exploitation	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>0.00 €</b>	<b>6 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>0.00 €</b>	<b>6 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>6 000.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>12 000.00 €</b>		<b>12 000.00 €</b>

#### ❖ Budget principal n° 4

Le conseil à l'unanimité, **DÉCIDE** de modifier les prévisions budgétaires conformément aux tableaux ci-dessous.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b> FONCTIONNEMENT</b>				
D-022 : Dépenses imprévues ( fonctionnement )	8 571.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 022 : Dépenses imprévues ( fonctionnement )</b>	<b>8 571.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	8 571.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement</b>	<b>0.00 €</b>	<b>8 571.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>8 571.00 €</b>	<b>8 571.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b> INVESTISSEMENT</b>				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	8 571.00 €
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>8 571.00 €</b>
D-2118-191 : 191 TER. SPORTS GARE	0.00 €	8 571.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>0.00 €</b>	<b>8 571.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>0.00 €</b>	<b>8 571.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>8 571.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>8 571.00 €</b>		<b>8 571.00 €</b>

## 2. Année 2020

#### ❖ Participations communales

Le Conseil à l'unanimité, **DÉCIDE** de fixer ainsi qu'il suit les participations communales :

	2020
<b><u>Fournitures scolaires</u></b>	
• Par élève scolarisé dans les écoles maternelles et primaires, publiques et privées de la ville	32,00 €
<b><u>Voyages scolaires</u></b>	

Les participations seront versées aux parents et calculées, au-delà de la première journée, par tranche de 24 heures complètes.

### Écoles primaires et maternelles, publiques et privées de la ville

Pour voyages d'études ou de classes dépayées dans le cadre d'activités d'éveil :

- Par enfant domicilié à La Châtaigneraie  
~ Forfait 1er jour 9,00 €
- ~ Par jour supplémentaire du 2ème au 5ème jour maxi 2,00 €

### Pour séjour à l'étranger dans le cadre de voyages organisés par les collèges de la ville

- par jour et par enfant domicilié à La Châtaigneraie avec un maximum de 10 jours par an 6,00 €

### Pour voyages ou classes dépayées organisés par des écoles et collèges extérieurs à la commune :

- par enfant de moins de 17 ans domicilié à La Châtaigneraie, avec un maximum de 10 jours par an 6,00 €

## ❖ Tarifs et redevances

Le Conseil Municipal à l'unanimité, **FIXE** à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 les tarifs et redevances ainsi qu'il suit :

**Associations de la commune** : les locations des salles Belle Epine et/ou Mille Club sont gratuites dans la limite de 3 fois par an (quelle que soit la salle) sauf pour des manifestations à but lucratif.

Les salles mille-clubs et De Vivonne, pourront être mises à disposition des particuliers la veille de leur manifestation, sous réserve de disponibilité connue 15 jours avant, et moyennant un forfait de 30 €.

## SALLES

	Particulier ou entreprise		Association		Observations
	De la Commune	Hors Commune	De la Commune	Hors Commune	
Vote Bas ou Haut :	50,00 €		Gratuit	30,00 €	
<u>Mille-clubs ou De Vivonne :</u>			Gratuit sauf manifestation à but lucratif		1 jour gratuit par an pour les élus, les employés communaux en activité puis tarif d'un particulier de la commune
- Salle	110,00 €	150,00 €	50,00 €	100,00 €	
Forfait ménage Mille-clubs			65,00 €		
<u>Salle Belle Epine</u>			Gratuit sauf manifestation à but lucratif		
- Grande salle	200,00 €		50,00 €	100,00 €	
- Grande salle + cuisine	240,00 €		80,00 €	120,00 €	
- Vin d'honneur	100,00 €				
Forfait ménage salle + cuisine			90,00 €		
<u>Amphi</u>					
- Assemblées générales, conférences, spectacles d'enfants (sans droits d'entrée)	250,00 €		70,00 €	250,00 €	

- Théâtre (la représentation)	195,00 €	140,00 €	195,00 €
- Cinéma (la séance)		70,00 €	
- Technicien (de l'heure)	25,00 €		
Forfait ménage	90,00 €		
<b>Salles Clemenceau (grande salle) et Bonséjour (grande salle)</b> (manifestation à but lucratif)		50,00 €	110,00 €
<b>Salles Clemenceau (grande salle) et Bonséjour (grande salle)</b> (manifestation à but non lucratif)		gratuit	110,00 €

## MATÉRIEL

	Particulier ou entreprise		Association				
	De la Commune	Hors Commune	De la Commune	Hors Commune			
Chaises (l'unité prise au dépôt)	0,40 €			0,80 €	Avec transport (sur la commune) tarif x2	Gratuit 1 fois par an pour les élus, le personnel communal en activité, les comités d'entreprise locaux (assimilés aux associations)	
Bancs (l'unité prise au dépôt) :	1,00 €		Gratuit pour les associations locales (siège social sur la commune) (non soumises à l'impôt commercial)				
Tables 3 m (l'unité prise au dépôt) :	2,50 €			5,20 €			
Tables 2 m (l'unité prise au dépôt) :	2,50 €						
Tables 1 m (l'unité prise au dépôt)	1,00 €			2,00 €			
Tables bar :	Gratuit		Gratuit	Gratuit			
Panneaux (l'unité prise au dépôt) :	2,40 €		Gratuit	4,85 €			
Barrières :	2,00 €		Gratuit	2,00 €			
Podium (10x6 m <sup>2</sup> ) :					Transport assuré par la commune		
Jusqu'à 30 m <sup>2</sup> :	130,00 €		Gratuit	130,00 €			
Plus de 30 m <sup>2</sup> :	180,00 €		Gratuit	180,00 €			
<u>Tivolis :</u>					Transport assuré par la commune	Gratuit pour les communes et associations (hors communes) ayant rendu des services analogues et gratuits à la commune de La Châtaigneraie.	
- l'unité par manifestation (1 semaine maximum)	140,00 €		Gratuit				
- Personnel pour le montage ou démontage par agent et par heure	25,00 €		25,00 €			Elus et Personnel communal (en activité) : 1 tivoi ou 1 tente pliante gratuit par an	
<u>Tentes pliantes :</u>							
Tarifs à l'unité par manifestation (1 semaine maximum)					Transport assuré par la commune		
- Tente de 4 x 8 m - Tente de 3 x 6 m	110,00 € 60,00 €		Gratuit				
- Personnel pour le montage ou démontage par agent et par heure	25,00 €						

## ❖ Droits de place

Le Conseil à l'unanimité, FIXE à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 les tarifs de droits de place ainsi qu'il suit, étant précisé que les commerçants ambulants, avec autorisation de la mairie (hors foire annuelle) ne sont pas soumis aux droits de place (sauf camions précédés de publicités). :

			2020
<b>FOIRE MENSUELLE</b>			
~ Abonnés et saisonniers	<i>le ml</i>		0,70 €
~ Passagers	<i>le ml</i>		1,20 €
~ Forfait camions (précédés de publicités)			62,00 €
<b>MÉTIERES FORAINS (manège ou stand)</b>			
	<i>le stand</i>		20,00 €
<b>CIRQUES</b>			
	<i>le m<sup>2</sup></i>		0,20 €
<b>FOIRE ANNUELLE D'OCTOBRE</b>			
~ Exposants sans véhicules d'exposition	<i>le ml</i>		4,00 €
~ Exposants avec véhicules d'exposition	<i>par véhicule</i>		4,00 €

## ❖ Recouvrements

Le conseil municipal après en avoir délibéré, **décide** à l'unanimité de facturer toute intervention rendue nécessaire par un problème de sécurité ou de salubrité et d'appliquer les tarifs horaires suivants pour toute intervention des services techniques

♦ Personnel	25,00 €
♦ Personnel + camion	60,00 €
♦ Personnel + chargeur	65,00 €
♦ Personnel + tondeuse	45,00 €

## ❖ Travaux en régie

Le Conseil à l'unanimité, FIXE à 25.00 € le coût horaire du personnel à prendre en compte pour la comptabilisation des travaux en régie de la commune pour l'année 2020, CHARGE Monsieur le Maire d'appliquer cette disposition.

### 3. Redevance assainissement

Le conseil à l'unanimité, FIXE la redevance assainissement à appliquer en 2020 à 1,70 € H.T. le m<sup>3</sup>.

### 4. Participation de Financement à l'Assainissement Collectif

Le conseil municipal à l'unanimité, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, **DECIDE** de fixer la PFAC pour les **constructions nouvelles** à 1 250.00 € par logement, **DECIDE** de fixer la PFAC pour les **constructions existantes** à 475.00 € par logement. **DECIDE** de fixer la PAC pour les **constructions autres qu'à destination principal d'habitat (qui produisent des eaux**

usées provenant d'usages assimilables à un usage domestique) à 1 250.00 € par logement.

## 5. Participations régionales

Le Conseil à l'unanimité, **FIXE** les participations sportives régionales 2019 à verser aux associations sportives concernées ainsi qu'il suit :

- Association Sportive Châtaigneraisienne VF	6 552.00 €
- Avenir Gymnique	690.00 €
- Tir à l'Arc	400.00 €
- Club Nautique	<u>1 696.00 €</u>
<b>TOTAL</b>	<b>9 338.00 €</b>

## 6. Aide destruction frelons asiatiques

Le conseil municipal à l'unanimité décide d'apporter une aide financière comme ci-dessous :

Montant de l'aide		
Nature des dépenses subventionnables	Pourcentage de l'aide	Subvention maximum
Destruction d'un nid de frelons asiatiques par un professionnel agréé	50 % du TTC ou HT pour les assujettis à la TVA	Plafond de l'aide 100 €

## 7. Taxe d'Aménagement

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **de reconduire le taux de 1% sur l'ensemble du territoire communal ;**
- **de reconduire l'exonération totale de 100 % sur :** Les locaux d'habitation et d'hébergement mentionnés au 1° de l'article L. 331-12 qui ne bénéficient pas de l'exonération prévue au 2° de l'article L. 331-7 ; (logements aidés par l'Etat dont le financement ne relève pas des PLAI - prêts locatifs aidés d'intégration qui sont exonérés de plein droit - ou du PTZ+) ;
- **d'exonérer totalement en application du 8° de l'article L. 331-9 du code de l'urbanisme les surfaces des abris de jardin, les pigeonniers et colombiers soumis à déclaration préalable.**

## 8. Subvention OGEC École Sainte Marie

Le Conseil Municipal à 18 voix pour et 1 abstention, **DECIDE** de verser une subvention de 6 539.00 € à l'OGEC de l'École Sainte Marie dans le cadre d'une aide à caractère social pour la restauration scolaire au titre de l'année scolaire 2018-2019.

## 9. Subvention exceptionnelle « les amis de Félix Lionnet »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** d'attribuer à l'association « Les Amis de Félix Lionnet », une subvention exceptionnelle de 727 €.

## 10. Subventions

- **Réfection du clocher de l'église**

DEPENSES en HT		RECETTES		
Travaux Clocher	486 000,00 €	Etat	30,00 %	166 800,00 €
Etudes	10 000,00 €	Région : Edifices religieux non protégés	17,99 %	100 000,00 €
Maîtrise d'œuvre	50 000,00 €	Département : Restauration du patrimoine immobilier non protégé	10,79%	60 000,00 €
Imprévus	10 000,00 €	Autofinancement	41,22%	229 200,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>556 000,00 € HT</b>	<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>556 000,00 €</b>

Le conseil à l'unanimité, **ACCEPTTE** le projet défini ci-dessus, **ARRETE** le plan de financement tel que présenté,

**SOLLICITE** auprès de l'Etat, l'attribution d'une subvention au taux de 30% pour les travaux de réfection du clocher de l'église.

- **Extension du groupe scolaire**

DEPENSES en HT		RECETTES		
Travaux bâtiment et VRD	110 000,00 €	Etat	30,00 %	39 900,00 €
Maîtrise d'œuvre, études et imprévus	18 000,00 €	Région : Pacte régional pour la ruralité – mesure 26	10,00 %	13 300,00 €
Equipements	5 000,00 €	Autofinancement	60,00 %	79 800,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>133 000,00 € HT</b>	<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>133 000,00 €</b>

Le conseil à l'unanimité, **ACCEPTTE** le projet défini ci-dessus, **ARRETE** le plan de financement tel que présenté.

**SOLLICITE** auprès de l'Etat, l'attribution d'une subvention au taux de 30% pour les travaux d'extension du groupe scolaire Elie de Sayvre.

## **C – TRAVAUX-BATIMENTS**

### **SyDEV : Convention éclairage aménagement de l'espace de la gare**

Le conseil à l'unanimité, **ACCEPTTE** la proposition du SyDEV pour les travaux neufs d'éclairage du parc de l'ancienne Gare, moyennant une participation communale de 44 365 €.

## **D – DIVERS**

### **1. Ouverture des magasins le dimanche**

Le Conseil municipal, à 17 voix pour, 2 contre, **décide** d'émettre un avis favorable sur l'ouverture exceptionnelle des commerces de détail les 4 dimanches suivants :

- 4 octobre (foire annuelle)
- 13, 20 et 27 décembre.

## 2. Personnel

### - Protection sociale

Le Conseil, à l'unanimité, DECIDE :

- Article 1 : D'autoriser le Maire à adhérer à la convention de participation d'une durée de 6 ans avec TERRITORIA MUTUELLE, pour le risque « prévoyance ».
- Article 2 : De fixer le montant mensuel de la participation de la collectivité à 10 € euros par agent, sur la base d'un temps complet, quel que soit la garantie choisie par l'agent. Le montant de la participation est exprimé en brut, plafonné au montant de la cotisation dû par l'agent et versé au prorata de la quotité réellement travaillée pour les agents à temps non complet ou à temps partiel.

### - Convention prestation paie

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, ACCEPTE la convention proposée par le Centre de Gestion pour la prestation paie.

## 3. Motion contre la fermeture de la trésorerie

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** de prendre une motion contre la fermeture de la Trésorerie de La Châtaigneraie et en faveur, plus généralement, du maintien du service public de l'Etat en Vendée et de saisir les autorités concernées.

Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Nicolas MAUPETIT  
Maire

